

*Diagnostic et infirmières praticiennes spécialisées*

## **L'Ordre des chiropraticiens du Québec presse le Collège des médecins à reconnaître le droit des infirmières praticiennes spécialisées à poser un diagnostic**

**Montréal, le 21 février 2019** – À une journée de la tenue de la prochaine réunion de conseil d'administration du Collège des médecins et suite à la volonté exprimée par la ministre de la Santé du Québec, Madame Danielle McCann, de reconnaître le droit des infirmières praticiennes spécialisées de poser un diagnostic, l'Ordre des chiropraticiens du Québec enjoint le Collège des médecins à faire preuve d'ouverture et à se rendre aux demandes répétées de la population du Québec pour un système de santé plus accessible, efficace et décentralisé.

### **Les médecins, pas les seuls à poser un diagnostic.**

*« Il est faux de prétendre que les médecins sont les seuls à poser un diagnostic. Les chiropraticiens, à titre d'experts de la santé neuromusculosquelettique, posent des diagnostics dans les paramètres prévus par la loi, au même titre que les dentistes le font en matière bucco-dentaire. Les infirmières praticiennes spécialisées devraient également avoir ce droit. Ne pas leur permettre relève d'une autre époque. Nous sommes en 2019. Il est temps pour l'ensemble des intervenants du domaine de la santé au Québec, y compris le Collège des médecins, de laisser tomber les chasses gardées, d'adopter une approche d'ouverture, de complémentarité et de partage des compétences pour un système de santé plus accessible, efficace et décentralisé. Le gouvernement de la CAQ et sa ministre de la santé travaillent en ce sens. Nous les appuyons dans cette volonté de mieux servir les québécois », souligne le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le Dr Jean-François Henry, chiropraticien.*

C'est à l'occasion de sa première tournée annuelle des différentes régions du Québec que le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le Dr Jean-François Henry a tenu à donner son appui à la démarche du gouvernement et à sa ministre de la santé.

### **L'Ordre des chiropraticiens du Québec**

L'Ordre des chiropraticiens du Québec est un ordre professionnel d'exercice exclusif constitué en vertu du Code des professions et qui regroupe près de 1400 chiropraticiens au Québec. Sa mission est d'assurer la protection du public en veillant à la qualité et à l'excellence de l'exercice de la chiropratique et en soutenant le développement des compétences de ses membres. Sa vision est d'être reconnu à titre de référence incontournable en santé neuromusculosquelettique et de chef de file dans le domaine des manipulations vertébrales et articulaires.

<https://laloidoitchanger.com/>